

# Salins *j'aime !*

Bulletin d'information de Salins les Bains et de son Pays

**2.5** millions  
d'euros  
de subventions à  
l'économie du Revermont

p.18

p.6

**Une mutuelle santé  
réservée aux Salinois**

p.8 à 11

**Rénovez, vous êtes aidés**



Salins les Bains

Septembre 2016 - numéro 4

# Bonne rentrée à tous ...



Odeur des cahiers neufs, rituel de couverture des livres... Emotion des tout petits qui rentrent en maternelle... Bonnes résolutions des enfants comme des parents... La rentrée scolaire est là, avec pour tous un défi : faire une bonne année !

Parce que les conditions d'apprentissage sont essentielles, la municipalité a depuis 2 ans rénové les bâtiments et le parc informatique de toutes nos écoles. Soit 105 000 euros investis pour l'avenir de nos enfants, l'école Voltaire maintenue en centre-ville où elle est source de vie et d'animation, et la perspective –en fin de mandat – de classes en parfait état.

Cette rentrée marque aussi une nouvelle étape dans la communication de notre ville. Après un nouveau logo l'an dernier, Salins a désormais un nouveau site internet, plus vivant, riche en informations et en liens utiles au quotidien, et qui offrira à chaque association une page gratuite pour promouvoir son activité. C'est un outil indispensable à la promotion économique d'une ville aujourd'hui et Salins se devait d'être à la pointe dans ce domaine.

Cette rentrée débouche aussi, après un été studieux, sur la « finition » de deux grands dossiers en cours. Le futur thermal d'abord, dont le chantier entre en phase finale pour une livraison du bâtiment au dernier trimestre. La fusion des intercommunalités ensuite, avec nos amis de Poligny et Arbois... Harmoniser compétences et fiscalité, intégrer la nouvelle vision du territoire imposée par la loi NoTRE , rassurer les personnels qui auront la mission de réussir cette fusion ... Autant de travaux préparatoires de notre futur développement commun, qui ne pourra réussir qu'à la condition d'une coopération réelle, intelligente et pragmatique.

**Gilles BEDER**  
Maire de Salins

## Le sommaire

p.2 | Le mot du maire

p.3 | Echos Municipaux

- Le nouveau Plan local d'urbanisme intercommunal
- Le chantier des Thermes
- Recensement 2017 : participez !
- Tribune de l'opposition salinoise

p.5 | Services pour tous

- La Médiathèque
- CCAS : la mutuelle santé des Salinois
- Le centre de loisirs

p.8 | Salins 2025

- Rénovez, vous êtes aidés
- L'Atelier du Projet, mode d'emploi
- Opération façades : faisons le point
- 3 projets de rénovation urbaine

p.16 | Pays de Salins

- La ZA des Mélincols
- LEADER : une chance pour l'économie du pays de Salins
- En bref

p.20 | Pays de Salins

- L'Horloge de Saint Anatoile

Photo de couverture : Les berges de la Furieuse, rue des Barres (C.BACH)

## ERRATUM

Salins j'Aime numéro 3 page 16

Ce sont 9 et non 6 communes que rassemble le SIVOS du Haut Lison, à savoir Cernans, Clucy, Abergement les Thésy, Geraise, Lemuy, Montmarlon, Aresches, Thésy , ainsi que Sainte Anne dans le Doubs

Mairie de Salins-les-Bains,  
place des Alliés, 39110 Salins-les-Bains  
Tel 03.84.73.10.12  
courriel : mairiel@mairie-salinslesbains.fr

Directeur de la publication : Gilles Beder, maire  
Conception-rédaction : service communication  
Mise en page-graphisme : Antoine Tanger  
Crédits photos : Isabelle Rigaux, Claudette Bach, Annie Turcas

Dépôt légal septembre 2016  
Facebook : facebook.com/mairie-de-salins-les-bains

## LE PLUI (PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL) :

# C'EST PARTI POUR 3 ANS !

La Communauté de Communes du Pays de Salins-Bains va élaborer au cours des 3 prochaines années le PLUI de ses 22 communes, qui remplacera les documents d'urbanisme en vigueur (carte communale, PLU). Ce PLUI définira l'évolution du territoire et ses priorités d'aménagement (équipement, urbanisme, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, continuités écologiques) pour les 15 ans à venir.

Le PLUI est constitué d'un rapport de présentation, un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et d'un règlement avec ses documents graphiques (plan de zonage) et ses annexes. Les habitants seront informés et pourront s'exprimer dans le cadre des procédures de concertation préalable et d'enquête publique.



### A VOS APPAREILS PHOTOS !

Pour enrichir son analyse dans le cadre du PLUI, la CCPS vous invite à photographier votre territoire sur 4 thèmes : un paysage intime (qui vous touche particulièrement) - mal aimé (qui vous déplaît) - à faire connaître - en mouvement (marqué par les transformations).

**Pour participer, contactez : Sarah Vionnet, chargée de mission PLUI, au 03 84 73 21 68**

## CHANTIER DES THERMES :

# DERNIÈRE LIGNE DROITE !

Avec une « remise des clés » par le maître d'œuvre programmée au 28 octobre 2016, l'aménagement intérieur et technique des 3780 m<sup>2</sup> du nouveau Thermal est cette fois presque achevé. Les quatre bassins (2 pour l'espace détente et 2 pour l'espace cure) sont carrelés, ainsi que la quasi-totalité des sols et murs (4300m<sup>2</sup> de carrelage). Les essais tests du bon fonctionnement des réseaux (ventilation, eau, électricité) et de l'ensemble des machineries du sous-sol (pompes, filtres, chauffage ...) sont en cours.

Pour les extérieurs, le parking paysager d'environ 110 emplacements est également en cours de réalisation et sa livraison - prévue mi-octobre, en synergie avec l'aménagement de la rampe Barbarine. « Les entreprises ont mis les bouchées doubles pour combler le retard pris en début d'année - confirme Yann PINGAND, adjoint au Maire délégué aux Thermes. Et l'ouverture des nouveaux Thermes de Salins est toujours bien prévue pour la mi-décembre 2016 ! »



## RECENSEMENT 2017 :

# MERCI DE PARTICIPER

### À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?



Entre le 19 janvier et le 18 février 2017, comme tous les Salinois, vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur, muni d'une carte officielle et tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y vivent. Il pourra aussi vous proposer de procéder par internet. La participation de tous est essentielle pour savoir comment évolue la population de notre commune, et mieux définir ses besoins dans les prochaines années. Sachez aussi que cette participation est aussi une obligation légale. La confidentialité de vos réponses est garantie, et les données recueillies sont remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes. Alors merci de participer.



## Tribune de l'opposition salinoise (mai 2016)

Une fois de plus, nous profitons du bulletin municipal (bien rare) pour constater une situation des plus préoccupantes pour notre ville de Salins-les-Bains.

De nombreux articles de journaux se sont fait l'écho des problèmes internes dans la majorité municipale. Si ce n'était que des querelles de personnes sans incidence, nous n'émettrions pas de commentaire mais les conséquences sont trop importantes.

Le plus inquiétant concerne le futur établissement thermal, alors que le chantier devrait être terminé, les thermes ouverts au public, n'est-il pas inquiétant que l'adjointe au thermal (Mme Roueff) ne vote pas le budget des thermes et qu'elle soit après re-

merciée par Monsieur le Maire?

Nous tenons à rappeler que le projet thermal constitue un des poumons économiques de Salins, la gestion d'un tel chantier ne peut pas souffrir d'un problème de management dans la majorité. Rappelons que depuis les élections municipales de 2014, la municipalité a été remaniée quatre fois. Peu de villes dans le Jura ont atteint un tel record ! Qu'un conseiller municipal de la majorité a démissionné et qu'un autre a été exclu de la majorité. La gestion de la ville de Salins-les-Bains a besoin de stabilité et se passerait bien des articles faisant part de la cacophonie municipale. Cette dernière n'aura qu'un effet : faire fuir les investisseurs tant attendus!

**MÉDIATHÈQUE :**

# DU NOUVEAU POUR TOUS LES ÂGES

De G. Musso à C. Martinez, de C. Pancol à J. Garcin, plus de 11 000 volumes, dont 5000 « jeunesse » ... Près de 2000 DVD ... 9 titres de périodiques adultes et 11 « jeunesse » ... Dans tous les domaines, la Médiathèque salinoise veille à maintenir une parité entre les âges ... Et jusque dans les animations gratuites qu'elle organise, puisqu'elle propose cette année des nouveautés inter-générationnelles, en plus de ses rendez-vous mensuels déjà bien rôdés comme « L'heure du conte » ou le « Café-livres ».

*« D'une façon générale, nous essayons toujours de satisfaire tous les publics et de répondre le plus largement possible aux demandes - indique Elodie Deschamps, directrice de la Médiathèque. Ainsi nous avons mis en place un cahier de suggestions pour nos usagers, et nous organisons des petits sondages, pour l'achat des BD par exemple. »*

**E**t les tarifs comme les horaires reflètent ce souci de s'adapter à tous les besoins et les âges. Côté ouverture, la mardi matin est réservé une fois par mois aux assistantes maternelles, en partenariat avec le RAM (relai des assistantes maternelles), et le jeudi - à l'accueil de classes du canton sur rendez-vous. Les horaires d'ouverture au grand public viennent aussi d'être élargis : de 10h à 12h les jeudis et samedis, de 13h à 17h les mardis, vendredis et samedis, et de 13h30 à 18h30 le mercredi.

Côté tarifs aussi, la diversité est de mise avec la volonté de rester accessible : en plus des tarifs attractifs pour la jeunesse et les adultes, la Médiathèque propose un forfait spécial curistes et touristes (7,80 €), un Pass Internet à 2,20 euros, un abonnement spécial - collectivité (19,70€) et spécial-scolaires gratuit...

Pour les moins de 30 ans, c'est gratuit avec le coupon de la Carte Avantages Jeunes ... Et la consultation sur place est gratuite (hors ordinateurs) pour tous !

## DES SÉANCES À DÉCOUVRIR

*« Qu'il s'agisse de « L'Heure du Conte » et du « Café-livre » qui existent déjà, ou des nouveautés 2016, l'idée est toujours de créer des animations gratuites, ouvertes à tous, et si possible conviviales ... Café, thé et douceurs variées sont toujours les meilleurs alliés de la lecture et de l'échange »* commente Françoise Bakunowicz, conseillère municipale déléguée à la médiathèque et à l'éducation. Les deux nouveautés 2016 n'échappent pas à la règle. Les séances « Ciné- goûter » programmées un mois sur deux les 2èmes samedis du mois, de 14h30 à 16h30, réuniront des enfants autour de la video-projection d'un DVD jeunesse, suivie d'un échange et d'un goûter fourni par les parents.

Les animations « Une visite, un livre » ont lieu un samedi par trimestre et font découvrir, à travers la présentation d'un ouvrage, le patrimoine écrit et les trésors documentaires inestimables conservés par la Ville.

**Prochains  
rendez-vous  
programmés**

15 octobre : Une Visite, un Livre  
5 novembre : Ciné-Goûter  
18 novembre : Les Petites Fugues accueillent A.DUDEK  
3 décembre : Spectacle de Noël



## NOUVELLES ACTIVITÉS 2016

Avec « Troque ta graine », la Médiathèque propose cette année un comptoir permanent d'échange de graines. Des livres récupérés et pilonnés par la Médiathèque se sont mués en 2 ravissantes robes de papier, durant 8 ateliers réunissant nos aînées de la Maison de Retraite. Et - grand succès de l'été - un atelier a réuni 6 jeunes autour de la création d'un jeu-vidéo.



**CONTACT** : 8 bis rue de la République,  
39110 Salins-les-Bains.

Tél. : 03 84 37 95 77



QUELQUES EXEMPLES DE TITRES ET AUTEURS DISPONIBLES À LA MÉDIATHÈQUE	LIVRES et AUTEURS	DVD
<b>Adultes</b>	Catherine PANCOL - Guillaume MUSSO Jean d'ORMESSON - Silex and the City ( BD) Magasin Général (BD) - The Walking Dead (BD) .../...	Seul sur Mars - Sils Maria Star Wars - Les petits mouchoirs .../...
<b>Jeunesse</b>	La petite marchande de rêves (roman) Grégoire (roman) Hunger Games (roman)	Tchoupi Etoiles Contraires X Men

### CCAS :

# Une mutuelle santé avantageuse réservée aux Salinois !

En décembre 2015, la Municipalité de Salins décidait de lancer un appel d'offres pour créer une mutuelle municipale qui s'adresse à tous les habitants, quels que soient leur situation et leur revenu. Par un vote du 12 juillet 2016, c'est AMELLIS Mutuelles (une société d'origine jurassienne) qui a été choisie et propose aujourd'hui 3 niveaux de garanties à un tarif très avantageux. Tous les Salinois y ont droit et sont invités à en profiter.

« **C**'est le même principe qu'une mutuelle d'entreprise, mais il n'y a pas eu d'engagement financier de la part de la commune. La Ville et le CCAS, ont juste négocié des tarifs de groupe » précise G. BEDER, le maire de Salins.

Les « plus » de cette Mutuelle Santé « spéciale Salinois » ? Trois niveaux de garanties pour s'ajuster à vos besoins (Base - sérénité- Confort), des prix très avantageux par rapport à beaucoup de mutuelles (les mensualités de la garantie de base déjà

très protectrice s'échelonnent de 21,50 € pour les moins de 24 ans, à 68,30€ pour les plus de 63 ans), et un contact sur place pour des explications et un conseil personnalisés.



Permanence tous les mardis  
de 13h30 à 16h30 sur rendez-vous.

APPELEZ LE CCAS AU  
**03 84 73 22 68**



« Plus les Salinois adhèrent, plus les cotisations baissent. Alors parlez-en autour de vous, surtout aux personnes âgées... Elles renoncent souvent à une mutuelle trop chère, ou en ont une mal adaptée à leurs besoins » - précisait Valérie MORETTI, adjointe au Maire à l'Action Sociale, lors de la réunion publique du 17 juin dernier.

## LE CENTRE DE LOISIRS :

# VACANCES OU PAS, TOUT LE MONDE Y VA !

Situé rue de l'Ancienne Gare, le centre de Loisirs de Salins accueille les enfants et ados de Salins et des alentours ... En périscolaire - avant et après l'école - mais aussi en extra scolaire, à chaque période de vacances ... Un service précieux pour les parents qui travaillent !



« **P**endant toute l'année scolaire, nous accueillons et accompagnons les élèves - entre 3 et 11 ans - de Chantemerle, Olivet, Voltaire et Saint Anatoile. A partir de 7h30, les parents qui travaillent à Lons ou à Besançon nous déposent leurs enfants, et on les garde le soir jusqu'à 18h30. Entre temps, on assure l'accompagnement en bus de l'école à la cantine et retour, et l'animation de la pause » précise le directeur du Centre, François Messina.

Les mardis, jeudis et vendredis (15h30 - 16h30), les animateurs du Centre assurent les Nouvelles Activités Périscolaires dans les écoles. Au programme cette année : yoga, activités manuelles, réalisation d'un petit film video, fabrication d'un herbier.... Pendant les vacances scolaires aussi, le Centre ac-



**CONTACT :** Centre de loisirs, rue de l'ancienne gare, 39110 Salins les Bains

Tél. : 03 84 73 19 96 ou 06 08 84 02 79  
Courriels : francois.messina@leolagrange.org



cueille les jeunes de 11 à 17 ans, du lundi au vendredi (14h -17h). « En général nous proposons des semaines à thèmes, comme « Robin des Bois », « Les Pouces verts » - ajoute F. Messina. Ce sera le cas pour les prochaines vacances de Toussaint (20/10 au 2/11), avec toutes les options d'accueil : journée ou demi-journée, avec ou sans repas.

Financé à la fois par la participation des familles, la CAF et par une subvention de la Municipalité de Salins (233 000 € sur 2016-2017), le Centre pratique des prix calculés en fonction du revenu familial (dernier avis d'imposition). Ainsi une journée complète coûte selon les cas de 4,49€ à 15 €. Et le repas (inclus dans le prix) est facturé 1,80€ aux Salinois, contre 3,10 € aux enfants de l'extérieur.

## RÉNOVEZ : VOUS ETES AIDÉS

# AIDES ET SUBVENTIONS C'EST PARTI !

Le programme de subventions prévu dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) est effectivement lancé depuis la signature de la Convention avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, le 30 juin 2016. Ces aides à la rénovation des logements (environ 200 logements programmés) concernent à la fois les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs ayant un projet locatif dans la durée (9 ans). Pour accompagner et compléter ces subventions, la Municipalité de Salins a voté plusieurs mesures complémentaires, ouvrant droit à des aides pour le ravalement des façades ou les nouveaux arrivants, ainsi qu'à l'exonération de taxe foncière. Parallèlement, ADIL et CAUE proposent des conseils gratuits.

### ▶ LA PRIME D'ACCUEIL AUX NOUVEAUX HABITANTS

A partir du 1<sup>er</sup> avril 2016 (et jusqu'au 31 mars 2022), une prime d'accueil de 1500 ou 2000 euros est attribuée sous certaines conditions aux familles qui viennent habiter Salins et qui s'engagent à y demeurer 6 ans.

Pour en bénéficier, il faut venir de l'extérieur et s'installer au moins à deux (couple ou famille monoparentale). Ces primes s'adressent aussi bien aux locataires du parc privé qui s'installent dans un logement décent qu'aux acheteurs d'un logement à rénover à Salins.

### ▶ LES AIDES AU RAVALEMENT DES FAÇADES

6 secteurs de la ville (Liberté 1 et 2, Hôtel de Ville, République 1,2 et 3) sont programmés pour en bénéficier entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 décembre 2024, avec des aides au financement dégressives sur 3 ans.

Ce programme permet aux propriétaires et aux copropriétaires des secteurs concernés de bénéficier **d'une subvention municipale de 50% du montant total HT des travaux et d'une défiscalisation totale de ce montant la première année (déduction du revenu imposable).**

#### AVEC DEUX EXCEPTIONS POUR PLUS DE BÉNÉFICIAIRES :

1 - jusqu'au 31 décembre 2016, **tous les propriétaires et copropriétaires de tous les secteurs** peuvent déposer un dossier et bénéficier de cette aide maximale.

2 - du 11 juillet 2016 au 11 juillet 2017, les propriétaires hors secteurs mais rénovant leur bien immobilier dans le cadre de l'OPAH peuvent bénéficier d'une subvention municipale de 25% sur la rénovation de leur façade (montant des travaux HT sur une base de prix forfaitaire)

### ▶ LES AIDES OPAH-RU AUX PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

Elles sont attribuées sous conditions de ressources aux propriétaires de résidences principales (constructions datant de plus de 15 ans) qui réalisent des travaux d'économie d'énergie (avec un gain thermique d'au moins 25% après travaux), ou des travaux d'adaptation au vieillissement ou au handicap, ou de réhabilitation dans un logement très vétuste.

Le taux de subvention (ANAH + département + ville de Salins) varie de 25 à 60% en fonction du type de travaux et des ressources.



Ci-contre : Pour en savoir plus, ces dépliants sont à votre disposition à :  
l'Atelier du Projet, 47 rue de la République

## LES AIDES OPAH POUR LES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS :

Sans conditions de ressources, ces aides s'adressent aux personnes physiques et morales (SCI, indivisions, copropriétés) qui rénovent des logements pour les louer comme résidences principales pendant 9 ans au moins sous loyers conventionnés.

Sont subventionnés la rénovation de logements vacants très vétustes, la réhabilitation globale d'immeubles en vue de louer, les travaux d'économie d'énergie dans les logements existants et les travaux d'accessibilité et d'adaptation d'immeubles et logements locatifs .

**Le taux de subvention ANAH varie de 25 à près de 50%** en fonction de la dégradation et de la surface des logements réhabilités.

## EXONÉRATION DE TAXE FONCIÈRE

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et pour toute la durée de l'OPAH-RU, peuvent être exonérés de taxe foncière : les propriétaires bailleurs qui acquièrent et améliorent un logement au moyen d'une aide financière de l'ANAH, les propriétaires d'un logement achevé avant le 1er janvier 1989 engageant des dépenses d'équipements\* éligibles au volet « économie d'énergie et développement durable » du crédit d'impôt, et les propriétaires d'un logement achevé après le 1er janvier 2009, présentant une performance énergétique globale élevée.

*\* Le montant total des dépenses d'équipement est apprécié par logement et doit être supérieur à 10 000€ quand ces dépenses sont payées au cours de l'année qui précède la première année d'application de l'exonération, et supérieur à 15 000€ quand ces dépenses sont payées au cours des trois années qui précèdent l'année d'application de l'exonération.*

Ci-contre : Une campagne de presse et d'affichage a été lancée pour communiquer sur les avantages du programme de rénovation immobilière

**Air, lumière, m<sup>2</sup> trop chers ?**

Appelez la Mairie de Salins les Bains :  
**06. 83. 25. 32. 66**  
ou **03. 84. 73. 10. 12**

De 500 € à 1200€ le m<sup>2</sup>  
+ prime d'accueil + travaux subventionnés

Mairie de Salins les Bains - 47 rue de la République - 39110 SALINS LES BAINS / Tél. 03 84 73 10 12 / courriel : mairie@mairie-salinslesbains.fr / www.mairie-salinslesbains.fr

## POUR TOUS, DES CONSEILS GRATUITS

Dans le cadre du programme Salins 2025 et de l'OPAH-RU, deux organismes proposent leurs conseils aux salinois : L'ADIL (Association Départementale d'Information sur le Logement), offre un conseil juridique aux locataires et propriétaires pour toutes les questions concernant le logement (relations entre propriétaires et locataires, avantages fiscaux, urbanisme, voisinage, loyers, mэрule, nuisances ...). Sur rendez-vous au 03 84 86 19 30, permanences le 2<sup>ème</sup> mardi du mois à l'Atelier du Projet, 47 rue de la République.

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) offre une consultation et un conseil d'architecte en phase pré-travaux aux propriétaires ayant un projet de rénovation abouti (après examen du projet, l'architecte se déplace, donne des orientations et les valide auprès de l'Architecte des Bâtiments de France). Pour en profiter, consultez l'Atelier du Projet (09 70 96 64 27)



Ci-contre : Le 30 juin dernier, signature de la Convention ANAH – point de départ de l'attribution des aides à la rénovation - en présence de la Directrice Nationale Blanche GUILLEMOT et de Monsieur le Préfet du Jura au Fort Saint André.

Subventions & accompagnement

Propriétaires

Investisseurs

Rénovation

Adaptation

Confort



# 3 EXEMPLES

## POUR MIEUX COMPRENDRE LES AIDES

### 1 ISOLATION

Monsieur et Madame V. (2 enfants) sont propriétaires de leur maison et ont un revenu moyen mensuel de 2 000 €. Leur projet 2016 : isoler les combles et changer les huisseries.

Ils ont droit à une subvention totale de 8 500 € (ANAH+ Etat via le programme « HABITER MIEUX » + Conseil Départemental du Jura + Ville de Salins ) ce qui représente 54% du coût total des travaux. Pour financer la partie non subventionnée de leur projet, ils ont également droit à un écoprêt de 7 000 € (mensualités de 73 € pendant 8 ans).

Grâce aux travaux réalisés (40% de gain énergétique), leurs économies mensuelles d'énergie s'élèveront à 40€.... Soit **une dépense mensuelle supplémentaire de 33€ seulement.**

### 2 ADAPTATION DES SANITAIRES

Monsieur B., propriétaire occupant, retraité de 74 ans, qui vit seul (revenu fiscal : 13 000 €) veut réaliser l'adaptation ses sanitaires et remplacer sa baignoire par une douche sans seuil. Le coût des travaux s'élevant à 8 000 € TTC, il a droit à 6400 € de subventions (ANAH + Conseil Départemental du Jura + Ville de Salins + Caisse de retraite CARSAT), soit 80% d'aides. **Le reste à charge se limite donc à 1 600 €.**



Ci-dessus : Le plan-guide du programme de rénovation urbaine et la Ville de Salins depuis le Fort Saint André

### 3 RÉNOVATION D'UNE MAISON VÉTUSTE

Avec ses frère et sœurs, Monsieur G. a hérité en indivision d'une maison comportant deux logements. Ne trouvant pas d'acquéreur, ils décident de rénover les logements pour les louer. L'un des deux logements -un T3 de 67 m2, très dégradé, exige 105 000€ de travaux. Cette rénovation ouvre droit à une subvention de 42600 € (41% du montant des travaux) et le loyer conventionné sera de 378€ par mois. Pour le reste du financement, il est possible d'obtenir un écoprêt de 15 000 euros sur 15 ans. Avec un apport de 12% de fonds propres, **l'équilibre est atteint en 15 ans.**

## LOYER LIBRES OU LOYERS CONVENTIONNES ?

Dans le cadre des subventions ANAH aux projets locatifs, les propriétaires bailleurs sont aidés dans leurs travaux de rénovation s'ils respectent deux obligations : une durée de location d'au moins 9 ans en résidence principale et un loyer conventionné.

Pour aider les propriétaires qui rénovent plusieurs logements, le Département du Jura et la Ville de Salins ont voté 2 fois 300 000€ de subventions supplémentaires sur 6 ans, qui permettront d'accompagner 19 logements en loyers libres dans le cadre du barème suivant :

3 ou 4 logements rénovés ANAH = 1 loyer libre

5 ou 6 logements rénovés ANAH = 2 loyers libres

Les conditions pour pratiquer un (des) loyer(s) libre(s) ? Rénover des logements familiaux (au moins 2 chambres) très dégradés et dans le secteur prioritaire de Salins (rues de la Liberté, Gambetta et République).

### L'ATELIER DU PROJET :

## MODE D'EMPLOI

Le 15 juin dernier, l'Atelier du Projet ouvrait ses portes 47 rue de la République. « C'est l'ancien local du petit Casino, vide depuis plus de 2 ans. La municipalité a donc décidé d'y installer l'Atelier ... C'est un local qui revit rue de la République, et si un commerce alimentaire souhaitait s'y installer, on lui céderait la place » commente Adrien Lavier, adjoint au Maire chargé de l'urbanisme.

**E**n attendant, l'atelier du Projet a pour objectif de rendre le projet de revitalisation de la ville à la fois plus visible et plus accessible à tous. Ouvert au public deux demi-journées par semaine, en plus des jours de permanences assurées par Jura Habitat et de l'ADIL il permet à chacun de s'informer sur les possibilités d'aides à la rénovation qui lui sont offertes.

Dans les mois qui viennent, il sera aussi le lieu de réunions de concertation avec les habitants et les différents publics concernés (commerçants, artisans, professionnels de l'immobilier, nouveaux arrivants), et de travail pour les différents acteurs du projet (élus, organismes partenaires, techniciens...).





LES RENDEZ-VOUS DE L'ATELIER DU PROJET  
09 70 96 64 27

• **Accueil du public :**

les lundis de 14h à 18h et les jeudis de 9h à 12h  
(sans rendez-vous)

• **Permanences JURA Habitat :**

1er et 3ème lundis de chaque mois / 9 H 00 - 12 H 00  
2ème et 4ème mercredis de chaque mois / 15 H 00 - 18 H 00

• **Permanences ADIL :**

chaque 2<sup>ème</sup> mardi du mois / 14H00 – 17H00

## OPÉRATION FAÇADE :

# FAISONS LE POINT

Dans le cadre du projet, la Ville a lancé une opération de ravalement de façades . Elle se déroulera sur 6 secteurs successifs du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 au 31 décembre 2024. A tour de rôle chaque secteur bénéficiera de subventions de la Ville dégressives sur 3 ans (50 % en année 1, 25% en année 2 et rien en année 3) et de la possibilité de déduire le montant des travaux du revenu imposable (Fondation du Patrimoine). Actuellement une dizaine de dossiers sont déjà en cours

## PROFITEZ EN MAINTENANT !

jusqu'au 31 décembre 2016, les propriétaires **et copropriétaires de tous les secteurs** peuvent déposer un dossier et bénéficier de l'aide maximale.

Du 11 juillet 2016 au 11 juillet 2017, **les propriétaires et copropriétaires hors secteurs** peuvent bénéficier d'une subvention communale de 25% pour le ravalement de façade s'ils rénovent aussi un logement avec l'ANAH.

Jusqu'au 31 décembre 2022, tous les propriétaires qui ravalent leur façade bénéficient de la défiscalisation totale du montant des travaux de ravalement grâce à une convention passée entre la Ville de Sains et la Fondation du Patrimoine.



Ci-contre : Une première façade rénovée  
rue de la République

# RENOVATION URBAINE

## 3 PROJETS PRIORITAIRES A L'ETUDE

La prochaine ouverture des nouveaux thermes a fait de la nécessité de repenser certaines circulations à l'intérieur de Salins - une urgence. En tout cas entre le Thermal et le Centre Ville, ou un certain nombre de projets privés de rénovation immobilière ou de création commerciale se sont déclarés. Après un an d'études pré-opérationnelles, trois projets urbains bien délimités sont d'ores et déjà définis et feront l'objet de prochaines concertations avec les Salinois (riverains, commerçants, personnes ressources). En attendant, toutes les réflexions en cours le prouvent : on peut - en cherchant la modernité - renouer avec le passé...



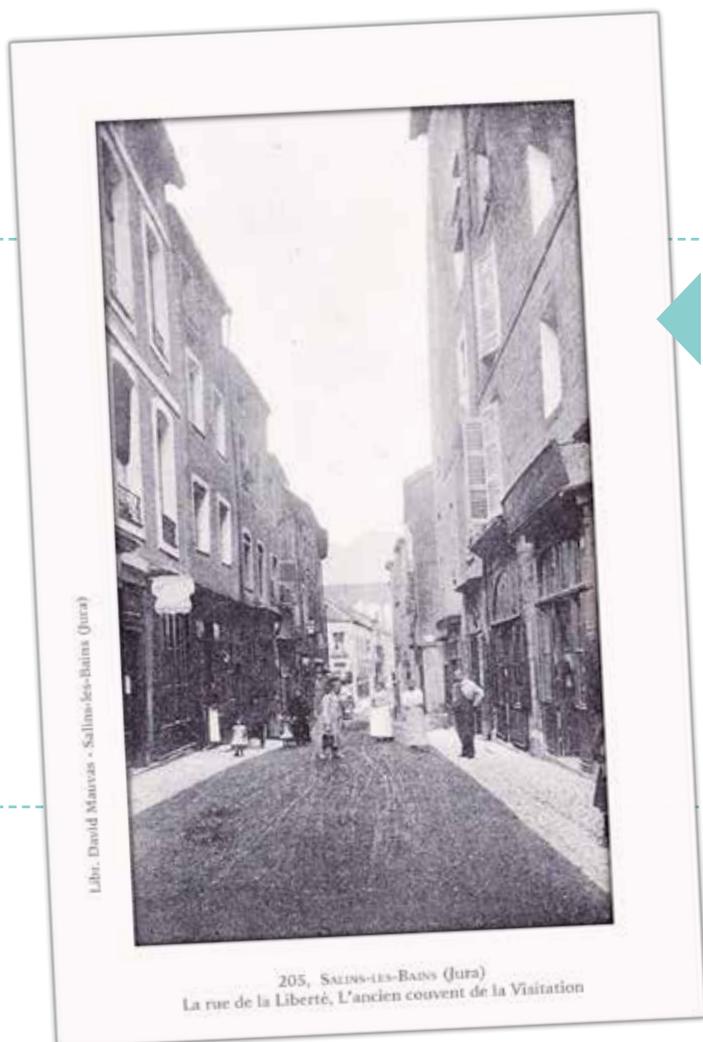
### BERGES DE LA FURIEUSE

Pour créer un cheminement doux entre les Thermes et le Centre Ville, et une alternative plus agréable que la rue Gambetta pour les piétons (notamment les curistes qui logent rue des Barres, mais aussi les touristes et tous les Salinois), les berges de la Furieuse seraient aménagées en promenade piétonnière. Pour optimiser l'investissement, cet aménagement serait réalisé sous la direction d'un expert (architecte -paysagiste financé à 70% par subvention) accompagné par les Services Techniques de la Ville.



### LE SAVIEZ-VOUS ?

- ▶ Autrefois, la Furieuse marquait la limite de la ville fortifiée
- ▶ Avant la seconde guerre mondiale, la rue de la Liberté était LA rue commerçante de Salins
- ▶ Jusqu'au percement de l'avenue Gambetta au début du 20<sup>ème</sup> siècle, on entrait dans Salins par la Barbarine et la rue de la Liberté.



## BAS DE LA RUE DE LA LIBERTÉ

Prolongement de la rampe Barbarine, aménagée cet été pour faciliter l'accès au nouvel établissement thermal et son parking, la rue de la Liberté devient stratégique pour circuler entre les thermes et le centre ville, à pied ou en voiture. Pour améliorer le cadre de vie de sa partie basse (entre la Visitation et l'angle avec la rue Gambetta), et favoriser projets de rénovation immobilière et nouveaux commerces, les places de stationnement et les espaces vont être redistribués, tandis que les revêtements de sols seront revus pour rendre une cohérence paysagère à l'ensemble.

## PORTE BARBARINE

Avec les nouveaux aménagements entourant les thermes, la rénovation de la « petite maison rose » du crédit agricole, et la création du double parking des thermes (130 + 20 places), il faut très vite rendre à la Barbarine sa vocation d'entrée de ville. Suppression des toilettes publiques, ouverture de l'espace jardin sur la rue et mise en valeur des remparts sont envisagés, tandis que les premiers immeubles du haut de la rue de la Liberté font déjà l'objet de projets de rénovation et de ravalement de façades (opération façades : secteur Liberté 2, de 2019 à 2021)



## LA ZONE D'ACTIVITES (ZA) DES MELINCOLS :

# UNE ATTRACTIVITÉ

Entièrement réaménagée en termes de réseaux et de voirie en 2009, la ZA des Mélincols accueille une quinzaine d'entreprises, occupant 6,5 ha sur une superficie globale de 16 ha. Bien située à l'entrée de la ville de Salins, et en bordure de la D 105, elle accueille régulièrement de nouveaux candidats à l'installation.



Ci-dessus : Le prix du terrain est de 7.5 € HT le m<sup>2</sup> à la ZA des Mélincols.

## UNE LOCALISATION À FORT POTENTIEL

A proximité de la RN 83 (axe Besançon –Lyon) et d'une entrée sur l'A39 (25 kms), à 10 minutes de la gare TGV de Mouchard, une demi-heure de l'aéroport Dole-Jura et 2 heures des aéroports internationaux de Bâle, Genève et Lyon, la ZA des Mélincols offre aux entreprises qui s'y installent un potentiel de développement important. Tant en termes d'accessibilité que de clientèle, puisqu'elle se situe dans une zone de 700 000 habitants à

moins d'une heure, et dans une ville qui attire 70 000 touristes par an.

Située en ZRR (zone de Revitalisation Rurale), la ZA des Mélincols permet aux entreprises qui s'y installent de bénéficier sous certaines conditions de diverses exonérations (cotisations sociales, Contribution Economique Territoriale, impôt sur les bénéfices).

## LES AUTRES ZA DU PAYS DE SALINS :

- ▶ **ZA des Faïenceries** à Salins (2 ha –dont 1 145 m<sup>2</sup> à la vente)
- ▶ **ZA de Champtave** à Bracon (2.5 ha – complète)
- ▶ **ZA de la Chapelle sur Furieuse** (communale)

- ▶ **ZA Lemuy** . Pont à Moujard
- ▶ **ZA Marnoz** (communale)
- ▶ potentiel de création de **ZA à Cernans, Dournon et Lemuy**

# QUI SE CONFIRME !



Ci-dessus : La nouvelle signalétique de la ZA des Mélincols

## ► MACONNERIE J.JACQUES MILLET

Maçonnerie générale - spécialité murs en pierres - 2 ouvriers + un terrassier occasionnel chantiers uniquement sur le secteur.

## ► DYNAMIC AUTO

Vente de véhicules neufs et occasions, tourisme et utilitaires, recherches personnalisées tous types de véhicules, financement, reprise, garantie, atelier maintenance toutes marques.  
**Contact** : 03 84 73 20 69 / [dynamic-auto@orange.fr](mailto:dynamic-auto@orange.fr) / [www.dynamic-auto.fr](http://www.dynamic-auto.fr)

## ► PUISSANCE 4000

Production d'énergie électrique thermique depuis 1993.  
**Contact** : 06 71 59 55 12  
[puiissance4000@gmail.com](mailto:puiissance4000@gmail.com)

## ► PISCINES ARIZONA POOL

Fabrication, vente installation de piscines structure bois et acier, enterrées et semi enterrées, et tout aménagement autour de la piscine, exclusivité Thermolift (couverture isolante).  
**Zone d'intervention** : France, Suisse et Europe

## ► AUTO PIECES SALINOISES

Vente de fournitures automobiles et de pièces mécaniques (freins, filtration, courroies...) aux professionnels et aux particuliers.  
**Contact** : [m.dordor@gmail.com](mailto:m.dordor@gmail.com)

## ► TRANSPORTS RAHON

Transports routiers de marchandises (7 chauffeurs) Trajets quotidiens Franche-Comté - région Lyonnaise.  
**Contact** : 03 84 37 61 38  
[nicolas@tps-rahon.com](mailto:nicolas@tps-rahon.com)

## ► CABINET CATTIN

Comptabilité, expertise-comptable, fiscalité, paie et gestion des ressources humaines, Assistance à la création ou au rachat d'entreprise, suivi de gestion, stratégie et développement des entreprises.  
**Tel** : 03 88 52 00 05 et 07 86 87 83 54  
[www.francois-cattin-expertise.pro](http://www.francois-cattin-expertise.pro)

## ► REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE

Centrale de production thermique d'électricité, équipée de 4 groupes électrogènes de 2000 KVA chacun. Distribution d'électricité à 2300 abonnés (Salins et Bracon) en basse tension et à 5 clients en haute tension. EPIC (7 agents)  
**Contact** : [philippe.lamard@wanadoo.fr](mailto:philippe.lamard@wanadoo.fr)

## ► FCB ENROBÉS

Travaux publics et enrobés  
**Contact** : 03 84 73 25 17

## ► COFRAMELT

Formulation et négoce de colles industrielles  
**Contact** : [coframelt@wanadoo.fr](mailto:coframelt@wanadoo.fr)

## ► TECHNOLEG

Mécanique industrielle (fabrication d'outils de découpe pour fonderie et usinage à façon).  
**Contact** : 03 84 73 09 08  
[technoleg@wanadoo.fr](mailto:technoleg@wanadoo.fr)

## ► DMI 39

Dépannage électromécanique professionnels et particuliers. Machines de production, compresseurs, groupes électrogènes.  
**Contact** : 03 84 52 14 56  
[contact@dm39.com](mailto:contact@dm39.com)

## ► CARROSSERIE DES MELINCOLS

Réparation automobiles, utilitaires, tourisme 4x4.  
**Contact** : 06 84 28 08 10  
[ludovc.guillot@orange.fr](mailto:ludovc.guillot@orange.fr)

## ► SALINS POIDS LOURDS

Entretien et réparation de véhicules poids lourds et location de matériels divers (mini-pelles...)  
**Contact** : 03 84 73 05 01

## ► AUTOCARS BULLY

Voyages - excursions - services réguliers .  
**Contact** : 03 84 73 18 40  
[contact@bully-cars.fr](mailto:contact@bully-cars.fr) [www.bully-cars.fr](http://www.bully-cars.fr)

UN TISSU D'ENTREPRISES DYNAMIQUES  
ZONE ARTISANALE  
DES MÉLINCOLS

# LE LEADER\*

\* Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

## une chance pour l'économie du pays de Salins

Le LEADER est un programme d'aide européen sur 6 ans (2014-2020). Après un soutien au patrimoine, à la culture et aux paysages, ce programme entre en 2016 dans une nouvelle phase, orientée « économie ». Soit une enveloppe globale de 2 490 000 euros pour le Pays du Revermont (Poligny, Arbois et Salins) qui va permettre de soutenir entre autres les grands projets du territoire (dont les thermes de Salins).



### 3 QUESTIONS À M-T. BROCARD

Présidente de la commission  
ECONOMIE de la CCPS

#### Le LEADER, qu'est-ce c'est ?

Un programme d'aides européen programmé sur 6 ans qui représente 2,5 millions d'euros pour le Pays du Revermont.

#### En quoi est-ce spécialement d'actualité ?

En 2016, le LEADER entre dans une nouvelle phase orientée économie et tourisme. Il est donc particulièrement bienvenu, notamment pour conforter le lancement de notre nouveau Thermal, ainsi que pour le commerce salinois.

#### Et quel est son impact ?

A 1€ de financement public, le LEADER en ajoute 4. Cela permet donc de voir les choses en plus grand et d'initier marchés et création d'emplois supplémentaires pour les entreprises locales.

Un des acteurs-clés du programme LEADER est le comité de programmation. Il rassemble des acteurs publics et des acteurs privés, socio-professionnels du territoire. Son rôle est de définir une feuille de route dans le cadre du programme, puis de sélectionner les dossiers proposés par les porteurs de projets, et enfin de suivre et évaluer le programme. Ce Comité de programmation est assisté par une cellule technique qui l'aide à monter ses dossiers dans un contexte réglementaire complexe, et les présente aux instances régionales, qui gèrent les finances du programme. Seule condition pour mobiliser les fonds LEADER : l'existence d'un co-financement public (communes, communautés de communes, conseil départemental, conseil régional, état), que le LEADER couvre à 80% (en pratique, 1€ d'aide publique amène 4€ LEADER).

#### Une opportunité pour les porteurs de projets locaux

Pour travailler plus efficacement, le Comité de Programmation du Pays du Revermont, mis en place à Salins il y a 8 mois (décembre 2015), est organisé en trois commissions de travail : Services, Economie, et Climat-énergie. La commission Economie, réunie en mai et juin, a mis en place une feuille de route autour de 3 axes : étudier les complémentarités possibles entre les entreprises (approvisionnement, vente), identifier les secteurs complémentaires pour développer de nouvelles activités et réfléchir à un guide du porteur de projet d'activité économique. Parallèlement, la commission réfléchit à une première action : une enquête-analyse sur les activités économiques manquant pour les touristes et les habitants.



## MICHEL CETRE

Président du Comité de programmation LEADER

« Le volet économique du programme LEADER est incontestablement un chance pour les pays d'Arbois, Poligny et Salins. Si la réglementation du programme est complexe, la mixité public-privé du Comité est très enrichissante.

Et l'effet levier du LEADER permet de soutenir un patchwork de projets dynamisants pour l'économie et l'emploi locaux - espace de coworking, projets multi-partenaires comme crèche d'entreprise, produits touristiques, soutiens à l'immobilier d'entreprise, ou qui améliorent les conditions de vie sur le territoire - produits de proximité, mise en place de service itinérants, soutien au développement des énergies renouvelables ... »

## EN BREF



### Depuis le 1<sup>er</sup> septembre une MSAP au rez-de chaussée de la Tour

Une MSAP est une « Maison des Services », c'est-à-dire un relais de proximité qui permet d'accompagner les usagers dans leurs démarches administratives. Elle a pour mission de les accueillir, les orienter et les aider dans leurs relations avec les administrations et les services publics tels que la CAF, CPAM, Pôle emploi...

En attendant l'implantation définitive de ce service en centre ville, la Communauté de Communes a voulu que les habitants du Pays de Salins puissent en profiter dès cette année. Elle a donc mis à sa disposition des locaux au rez-de-chaussée de la Tour des Mélincols. *Pour tout renseignement, Emilie Chaussin (coordinatrice) est à votre service au 03 84 52 13 73.*

### RTE construit un poste électrique aux Mélincols

RTE construit deux lignes électriques souterraines à 63 000 volts entre FRASNE et SALINS LES BAINS -ZA des Mélincols, et Les Mélincols vers Mesnay via Pretin. Les travaux d'implantation d'un poste électrique viennent de débiter sur la ZA des Mélincols. La durée du chantier devrait s'étaler sur un an, dans le cadre de l'enterrement des lignes haute-tension Frasn-Salins-Mesnay. Complètement enterrée, cette ligne ne causera aucun désagrément aux habitants. Prévue pour faire passer la fibre optique quand il sera possible de l'obtenir, elle améliorera considérablement le travail des entreprises.

### Poligny - Arbois - Salins : bientôt réunis

Le périmètre de la nouvelle intercommunalité du Revermont, associant les 3 communautés de communes de Poligny, Arbois et Salins a été défini par arrêté préfectoral. Pour préparer la fusion qui devrait intervenir au 1er janvier 2017, les représentants communautaires travaillent à harmoniser leur fonctionnement. La nouvelle intercommunalité comptera 66 communes, pour une population totale de 23 000 habitants.

## L'HORLOGE DE SAINT ANATOILE :

# Un patrimoine protégé au titre des Monuments historiques

L'incendie de 1699 que subit la collégiale Saint-Anatoile endommagea le clocher et l'horloge qui fut remplacée en 1729 par les frères Mayet.

Dynastie de maîtres horlogers à Morbier, les Mayet ont construit dans le Jura les premières horloges d'édifice à balancier-pendule, selon l'invention de Charles Huygens datant de 1657. Cette horloge de Salins, commandée par les chanoines du chapitre de Saint-Anatoile en 1729, coûta milles livres, prix supporté moitié par les chanoines, moitié par les paroissiens.

Le mouvement était régulé par un balancier de huit pieds de long (2,64 m), avec une autonomie de trente heures, actionnant deux cadrans, l'un extérieur, en pierre, l'autre (disparu) dans la nef au-dessus de la grande porte.

L'horloge sonnait deux coups pendant les quarts sur les timbres de l'ancienne horloge, quatre coups pour les demies, six pour les trois quarts et huit avant chaque heure. Elle sonnait les heures sur un timbre puis, par répétition, sur la grosse cloche. Le remontage des poids se faisait par manivelle sur des tambours en bois.

Ce très beau mouvement, (cage en fer forgé claveté, pivots des roues et pignons en acier trempé) n'est plus en fonctionnement. Classé monument historique en janvier 2016, il est conservé en bon état dans sa chambre d'origine.

**Marie-Paule Renaud**

*Association scientifique et historique  
du pays de Salins-les-Bains*



Ci-contre : Le Balancier de l'Horloge



Ci-dessus : Horloge de Saint Anatoile - 1729



## LE SAVIEZ-VOUS ?

- ▶ Anatoile était un ermite écossais du V<sup>ème</sup> siècle.
- ▶ Sa vie a été illustrée par 14 tapisseries réalisées entre 1502 et 1506 à Bruges. Il n'en reste plus que 3 conservées au Louvre, et une copie de l'épisode du Miracle de l'eau (la source salée, un temps disparue, réapparaît grâce à l'intercession d'Anatoile) est conservée au Musée du Sel.
- ▶ La collégiale a été édifiée au XIII<sup>ème</sup> (style roman), les chapelles latérales (gothiques) au XVI<sup>ème</sup>, et la flèche au XIX<sup>ème</sup> siècle.
- ▶ Le clocher était à l'origine un tour de défense, qui fût rattachée à l'église en 1699.
- ▶ L'édifice a été classé par Prosper Mérimée en 1846.

